

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 4 avril 2023

Date de convocation : 30 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 3 Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS : Alexandre LARRUHAT, Bérénice DABAN, Olivier CHARRET

PROCURATIONS : Alexandre LARRUHAT à Jean-Marc DOURAU, Bérénice DABAN à Audrey VANHOOREN, Olivier CHARRET à Marc CANTON

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2023-30 :

Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les différentes délibérations ayant créé les emplois dont certains ne sont pas pourvus (doublons), il convient de supprimer certains postes et d'adopter un tableau des effectifs cohérents avec les besoins de la collectivité.

Les postes existants à ce jour sont repris dans le tableau des effectifs en date du 07/06/2021 figurant en annexe 1 de la présente délibération.

Compte-tenu des besoins de la collectivité, et après avis favorable du Comité Social Territorial Intercommunal émis dans sa séance en date du 23 février 2023, M. le Maire propose de supprimer les emplois suivants qui correspondent aux emplois actuellement vacants :

- 1 emploi à temps complet de Responsable du service comptabilité et assistante Ressources Humaines (poste devenu vacant suite à un départ en retraite)
- 1 emploi à temps non complet (21/35^{ème}) de Directeur ALSH
- 1 emploi à temps non complet (14/35^{ème}) d'Agent administratif polyvalent en charge de la coordination du service Enfance-Jeunesse

Un emploi permanent à temps complet de Coordinateur du service Enfance-Jeunesse-Education ayant été créé par délibération en date du 12/12/2022, il convient de supprimer les 2 postes de 14 et 21/35^{ème} devenus vacants.

De plus, cette modification du tableau des effectifs comprend la mise à jour des grades et statuts des agents actuellement en poste (titularisation, temps partiel)

En conséquence de quoi, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs tel que joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE la suppression des 3 emplois cités précédemment

ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe

DÉCIDE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

